



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	20
Votants	26
Quorum	14

Date de convocation : 11 mai 2026
Affichage de la convocation : 11 mai 2026
Délibération 2026-05-054
Secrétaire de séance : Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absente :

Mme Natacha VAIRELLES

Absents excusés :

M. Raphaël GELARD – mandataire – Mme Malika HADDOU
Mme Françoise POINSENOT – mandataire – M. Daniel GAC
Mme Stéphanie JONIAUX – mandataire – M. Francis PERRIN
Mme Valérie RUINET – mandataire – Mme Marlène GAURIER
M. Bruno MAYEUR – mandataire – M. Michel OUDIN
Mme Emilie FIN – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle coordonné des déterminants de la masse salariale dans l'agglomération de Troyes Champagne Métropole

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, les rapports d'observations définitives des chambres régionales des comptes doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa plus proche séance.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a diligenté un contrôle portant sur le "Contrôle coordonné de la gestion de la masse salariale au sein de Troyes Champagne Métropole (TCM)" incluant l'analyse des pratiques de plusieurs communes membres.

Ce rapport définitif porte sur les exercices 2019 à 2024.

Il analyse notamment la structure des effectifs, l'évolution de la rémunération, le temps de travail et le régime indemnitaire.

Monsieur le Maire en présente les principales conclusions formulées par la juridiction financière pour une meilleure maîtrise de la dépense publique :

Dans le cadre d'une enquête nationale sur les dépenses de rémunération des collectivités territoriales, un contrôle a été réalisé entre 2019 et 2024 auprès de plusieurs collectivités et

établissements publics de l'agglomération troyenne, représentant environ 80 % des charges de personnel des budgets principaux des communes membres de Troyes Champagne Métropole.

L'analyse met en évidence que l'évolution de la masse salariale résulte à la fois :

- de mesures nationales imposées aux collectivités (revalorisation du point d'indice, évolution des grilles indiciaires, hausse du SMIC, augmentation des cotisations sociales) ;
- et de décisions locales relevant de la libre administration des collectivités (création de postes, organisation des services, politique indemnitaire, action sociale).

Le rapport souligne tout d'abord une insuffisante formalisation des stratégies de gestion des effectifs et des dépenses de personnel. Les collectivités contrôlées ne disposent pas d'objectifs pluriannuels clairement définis ni d'outils de suivi suffisamment développés pour piloter l'évolution des effectifs.

Entre 2019 et 2024, les effectifs des six principaux organismes contrôlés ont augmenté de 8 % (+188 équivalents temps plein travaillés), soit une progression nettement supérieure à celle de la population (+3 %). Cette hausse s'explique principalement par :

- le développement de nouveaux services publics ou le renforcement de services existants (police municipale, petite enfance, restauration scolaire, accompagnement du handicap, médiation numérique, services de proximité) ;
- l'exercice de nouvelles compétences intercommunales ;
- et la reprise en régie de certaines activités auparavant externalisées.

Le rapport relève que ces créations de postes, bien qu'elles répondent à des besoins réels des usagers et à des évolutions réglementaires, n'ont pas été compensées par des suppressions de postes dans d'autres services, contrairement à l'objectif affiché de stabilisation des effectifs.

Par ailleurs, la structure des effectifs a évolué avec :

- une augmentation de la proportion d'agents de catégories A et B ;
- une progression du recours aux agents contractuels ;
- une montée des filières administrative, animation et police ;
- ainsi qu'une féminisation accrue des effectifs, malgré des écarts persistants en matière de rémunération et d'accès aux postes à responsabilité.

Sur la période étudiée, la masse salariale a progressé de 25 % (+23,1 M€), soit une hausse supérieure à la moyenne nationale (+20 %) et à l'inflation. Cette augmentation est principalement imputable :

- aux choix de gestion des collectivités, notamment l'augmentation des effectifs (+9,2 M€) et la revalorisation des régimes indemnitaires (+5,5 M€) ;
- ainsi qu'aux mesures nationales obligatoires, qui représentent environ 30 % de la hausse totale des dépenses de personnel (+6,3 M€).

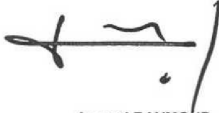
Le rapport conclut que la progression de la masse salariale sur le territoire de Troyes Champagne Métropole résulte principalement de décisions locales de développement et de

renforcement des services publics, auxquelles se sont ajoutées les mesures nationales de revalorisation de la fonction publique.

L'ensemble du Conseil municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatif au contrôle de la gestion de la masse salariale, et **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les observations et recommandations dudit rapport.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 19 mai 2026,

Le Maire,
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.05.21 09:29:13 +0200
Ref:11036071-16639554-1-D
Signature numérique
Le Maire